

Le SCOT en surchauffe?

Un retour d'expérience sur l'intégration des enjeux énergétiques et climatiques dans la planification territoriale

Olivier Alexandre // EP SCoT de la Région Urbaine de Grenoble



SCoT et GES

Propos introductifs: « pourquoi y aller? »

Points saillants de l'étude SCoT & CO2 et premier bilan

Orientations du SCoT en matière d'énergie et de climat

Conclusion: « a-t-on bien fait d'y aller? »



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU **SCOT 2030** DE LA RÉGION URBAINE DE GRENOBLE

Des préoccupations plus ou moins locales

SCoT reconnu et labellisé *SCoT du Grenelle* dès l'élaboration (2007) et conçu dans la mouvance des lois « Grenelle de l'environnement »

→ Compléter l'évaluation environnementale

Attentes du PCET de la Communauté d'agglomération de Grenoble pour disposer de données au-delà de son périmètre)

Ambitions données par l'Etat via son PAC

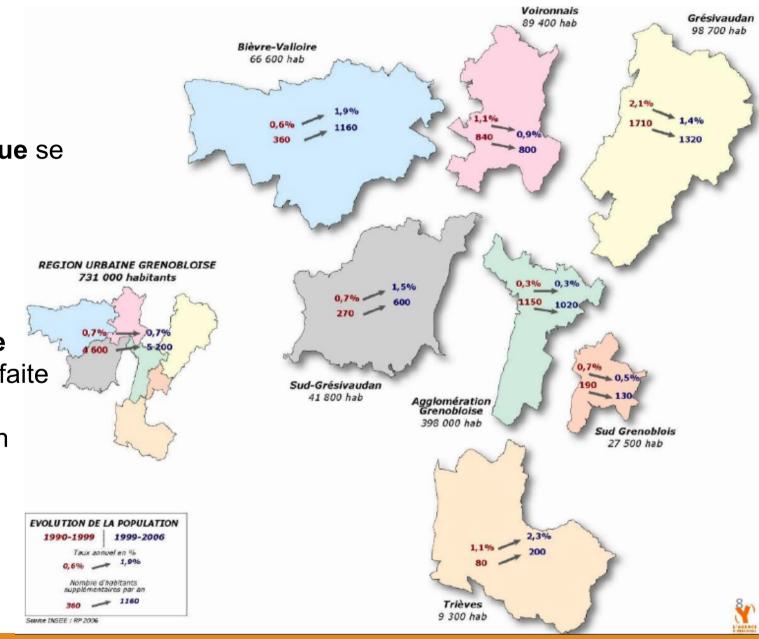
Des éléments liés à la configuration de notre territoire (Zones de plaine et zones de montagne / effet cuvette / ENS / Pollution) – Carte du territoire

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU **SCOT 2030** DE LA RÉGION URBAINE DE GRENOBLE Lac de Paladru PNR Chartreuse Voironnais Bièvre-Valloire Grésivaudan 273 communes Agglo grenobloise Sud-Grésivaudan PNR Vercors Belledonne 11 EPCI **Sud Grenoblois** 7 secteurs 738 700 hab. Valence 322 700 emplois Trièves

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU **SCOT 203**0 DE LA RÉGION URBAINE DE GRENOBLE

80% de la croissance démographique se fait dans le périurbain

80% de la croissance de l'emploi s'est faite dans l'agglomération grenobloise...



Trois raisons d'engager un travail Energie-Climat

1/ L'éco-conditionnalité d'une opération n'est pas une garantie de vertu → besoin d'agir sur la localisation

2/ La loi le demande : les SCoT doivent « déterminer les conditions qui assureront la réduction des GES » (L121-1 après ENE)

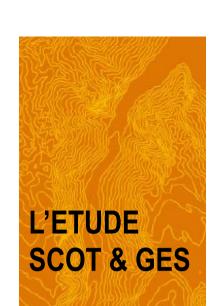
3/ La planification permet de travailler à des horizons lointains (20 ans) favorables à l'intégration des objectifs climatiques (Facteur 4)



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU **SCOT 2030** DE LA RÉGION URBAINE DE GRENOBLE

Mais une interrogation de fond :

Les collectivités ont-elles la capacité de jouer sur le fonctionnement du territoire, de l'organiser de sorte qu'il devienne moins émetteur ?



ETAT DES LIEUX

LEVIERS D'ACTION

MODÉLISATION

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU **SCOT 2030** DE LA RÉGION URBAINE DE GRENOBLE

SCoT & CO2

Prendre en compte le critère « émission de gaz à effet de serre » dans l'élaboration du SCoT

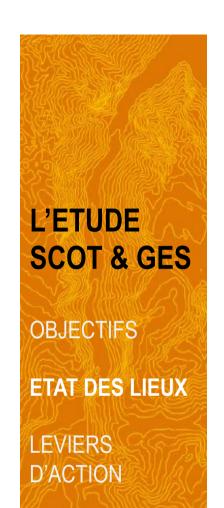
Financement: Métro, EP SCoT

Pilotage élargi : élus référents, techniciens des territoires, ALE, AGEDEN, AURG, Ascoparg, BE Explicit et Alnaïr Environnement

Objectifs du chantier :

- pédagogique : sensibilisation des élus de la RUG à ces enjeux
- diagnostique : état initial des émissions des GES dans la RUG
- évaluatif : modéliser l'impact du projet en matière d'émission de GES

>>> Caractère innovant, étude conçue comme un outil d'aide à la décision

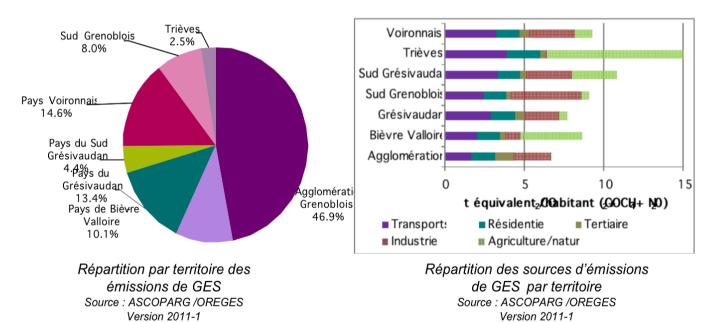


MODÉLISATION

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU **SCOT 2030** DE LA RÉGION URBAINE DE GRENOBLE

Etat des lieux par secteur géographique et par secteur émetteur (transport, industrie, résidentiel, tertiaire, agriculture)

- Situation 2006
- •Bilan des émissions de GES (CO₂ + CH₄ + N₂O)



→ Une part plus forte sur les territoires plus ruraux (due à l'agriculture)



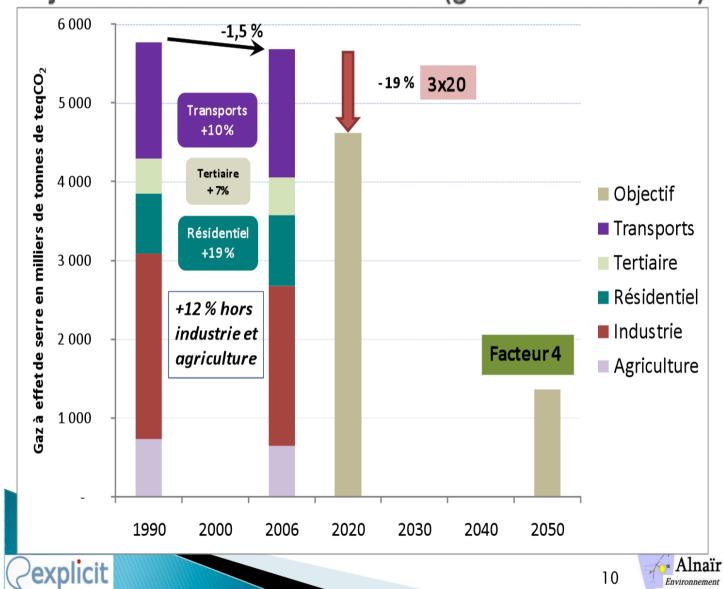
ETAT DES LIEUX

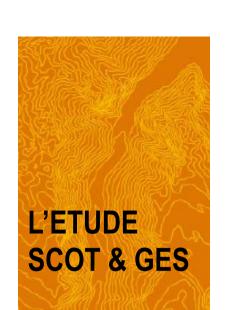
LEVIERS D'ACTION

MODÉLISATION

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE SCOT 203 DE LA RÉGION URBAINE DE GRENOBLE

Objectifs de réduction de la RUG (gaz à effet de serre)

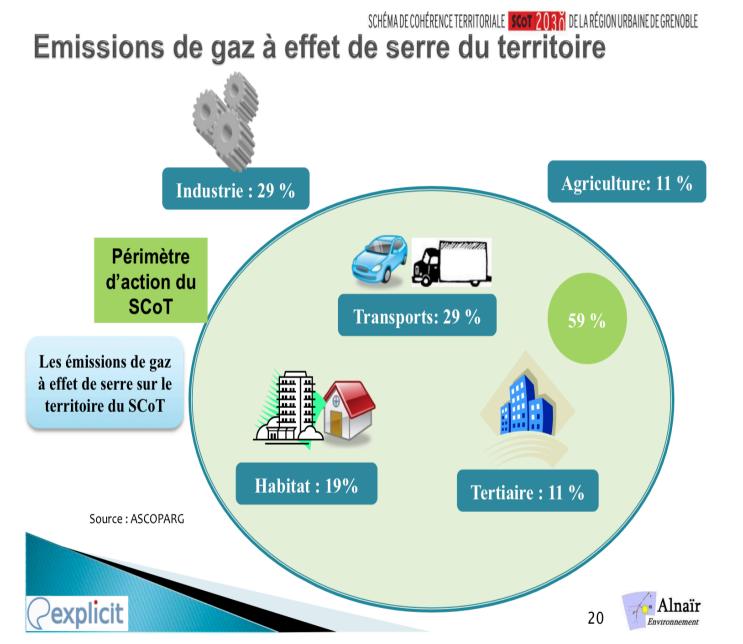


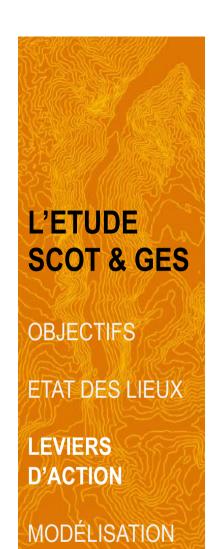


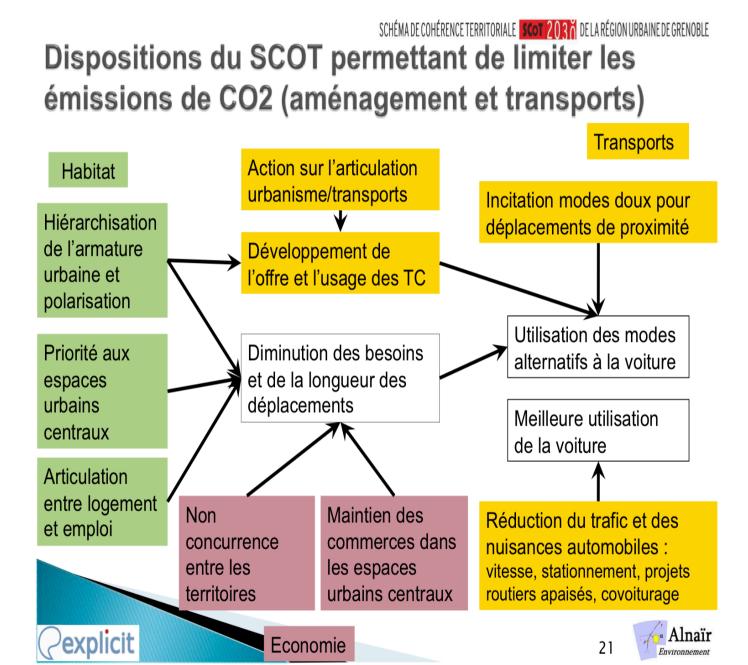
ETAT DES LIEUX

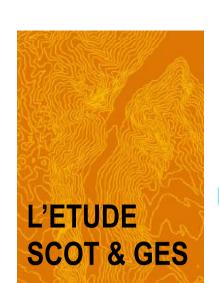
LEVIERS D'ACTION

MODÉLISATION









ETAT DES LIEUX

LEVIERS D'ACTION

MODÉLISATION

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU **SCOT 2030** DE LA RÉGION URBAINE DE GRENOBLE

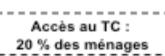
SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE SCOT 2037 DE LA RÉGION URBAINE DE GRENOBLE

Impacts de l'emplacement et de la densité de l'habitat

Desserte de la zone par une ligne de transport en commun :

Aire d'attraction : 5 minutes de marche à pied







Accès au TC : 63 % des ménages



Accès au TC : 100 % des ménages







ETAT DES LIEUX

LEVIERS D'ACTION

MODÉLISATION

L'étude a mis en avant les leviers d'actions en particulier en matière :

- de dépenses énergétique
- de déplacement (distance parcourue et vitesse)
- de densité et de type d'habitat

>>> Pédagogie, résonnance avec les débats en cours sur l'élaboration du Scot...

L'ETUDE SCOT & GES

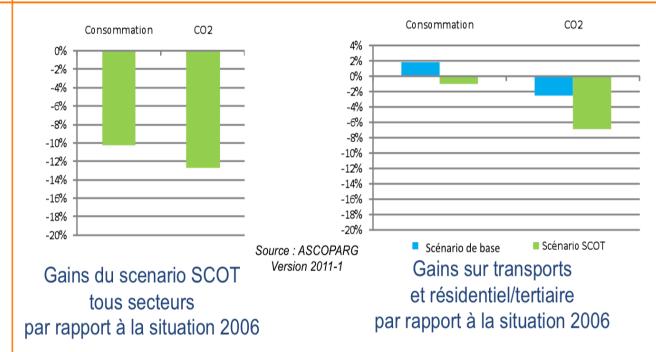
OBJECTIFS

ETAT DES LIEUX

LEVIERS D'ACTION

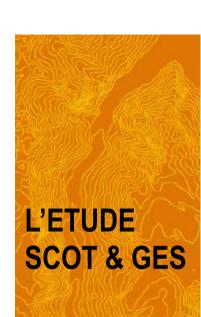
MODÉLISATION

Prospective 2020 Bilan synthétique



- ► Une diminution de plus de 10% des conso et de près de 13% des émissions de CO₂ dans le scenario SCOT par rapport à 2006
- ▶ La baisse des émissions de CO₂ est plus que doublée entre le scénario tendanciel (-2.5%) et le scénario SCOT (-7%) (hors industrie/agriculture)

ASCOPAR



ETAT DES LIEUX

LEVIERS D'ACTION

MODÉLISATION

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU **SCOT 203**0 DE LA RÉGION URBAINE DE GRENOBLE

Résultats de la modélisation

Une inversion de tendance

Même si les objectifs à 2020 ne sont pas atteints

Baisse des émissions de CO₂ résidentiel/tertiaire + transports de **7%** entre 2006 et 2020

Au lieu d'une augmentation de **12**% observée entre 1990 et 2006 sur ces trois secteurs

Un impact sensible des politiques issues du SCOT sur ces secteurs

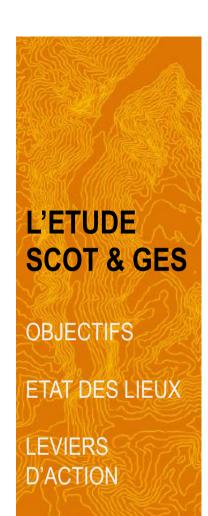
Baisse des émissions de 7 % au lieu de 2,5 %

Une dynamique enclenchée

Les politiques à cette échéance rapprochée ne portant pas pleinement leurs effets



Intérêt de jouer sur le fonctionnement du territoire



MODÉLISATION

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU **SCOT 203**0 DE LA RÉGION URBAINE DE GRENOBLE

1er bilan de l'étude

Des objectifs partiellement atteints

Résultats décevants de la modélisation du projet

Echelle trop globale, diagnostic territorial insuffisant : quelle place des différents pôles urbains ?

Contradiction entre les objectifs pédagogiques (à faire en amont du SCoT) et les objectifs de mesure des incidences (à faire en aval)

Mais une prise de conscience sur les différentes entrées de la question climatique : l'opération / le fonctionnement du territoire, ainsi que l'intérêt de l'échelle du bassin de vie

... et l'alimentation du projet de SCoT



Le SCoT : un engagement explicite pour une stratégie d'efficience énergétique



- > Réduction des consommations d'énergie
- > Réduction des émissions GES
- > Adaptation au changement climatique
- Quelles traductions dans le PADD et le DOO ?



Dans le PADD:

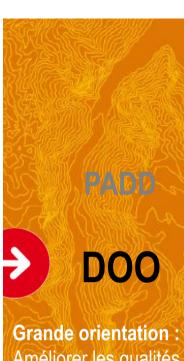
- 1. Faire la promotion de la ville des courtes distances
- >> réduction des distances de déplacements
- 2. Prévenir l'exposition des populations aux nuisances et adapter le territoire au changement climatique >> repenser l'aménagement des villes
- Tenir compte des enjeux environnementaux (GES) autant que des enjeux socio-économiques (hausse du coût de l'énergie)



Dans le DOO : 3 des 5 grandes orientations

- >> Quelques orientations et objectifs « directs »
- >> De nombreux impacts positifs « indirects »

Grande orientation: améliorer les qualités du cadre de vie en intégrant les exigences environnementales, paysagères, de sécurité et de santé dans l'aménagement du territoire (Partie 2, DOO)



Améliorer les qualités du cadre de vie en intégrant les exigences environnementales, paysagères, de sécurité et de santé dans l'aménagement du territoire

Dans le DOO:

- >> Quelques orientations et objectifs « directs »
- >> De nombreux impacts positifs « indirects »
 - 1. « Prévenir et réduire l'exposition de la population aux pollutions et nuisances »
 - 2. « Favoriser les économies d'énergie »



Dans le DOO:

- >> Quelques objectifs « directs »
- >> De nombreux impacts positifs « indirects »

Grande orientation : Equilibrer et polariser le développement des territoires pour lutter contre la périurbanisation et l'éloignement des fonctions urbaines (Partie 4, DOO)



Favoriser le rapprochement entre habitat et emploi, conforter les pôles urbains, proposer plus de proximité

Partie 4 : Equilibrer et polariser le développement des territoires pour lutter contre la périurbanisation et l'éloignement des fonctions urbaines

Favoriser le rapprochement entre habitat et emploi, conforter les pôles urbains, proposer plus de proximité

Comment?

>> En organisant le territoire en fonction d'une hiérarchisation de la structure urbaine

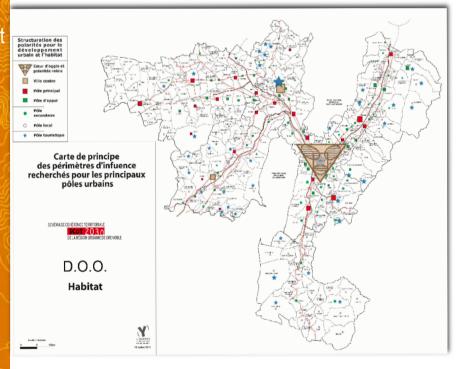


R

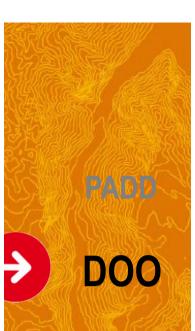
Renforcer la hiérarchie urbaine

Hiérarchie de la structure urbaine

Partie 4 : Equilibrer et polariser le développement des territoires pour lutter contre la périurbanisation et l'éloignement des fonctions urbaines



- >> Répartir l' offre de logements neufs à l'échelle de la RUG, de l'interco et de la commune
- >> Définir des objectifs de consommation d'espace par secteur
- >> Définit par secteur des règles pour les formes urbaines
- >> Répartir l' offre de commerces et les activités économiques



Favoriser le rapprochement entre habitat et emploi, conforter les pôles urbains, proposer plus de proximité

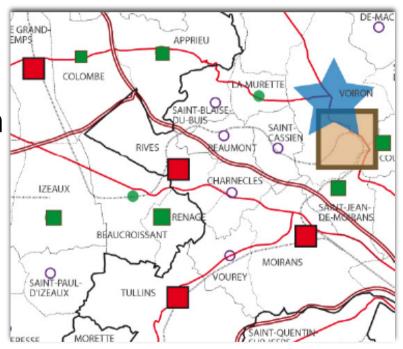
Renforcer la polarisation

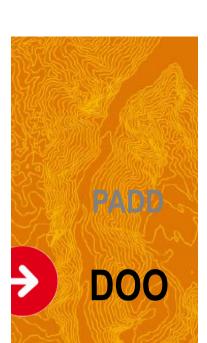
Offre de logements neufs :

>> Objectifs annuels pour 1000 habitants, en fonction de la nature du pôle urbain et du secteur

Moirans (7804 hab): 5,5 lgts/an/1000 hab min >> 430 lgts min en 10 ans

Renage (3641 hab): 5,5 lgts/an/1000 hab max >> 200 lgts <u>max</u> en 10 ans





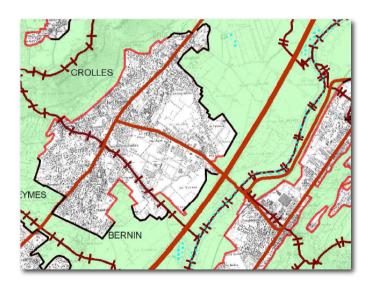
Favoriser le rapprochement entre habitat et emploi, conforter les pôles urbains, proposer plus de proximité

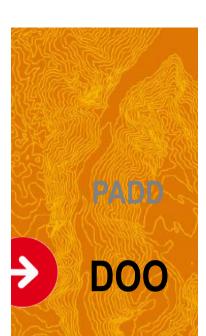
R

Espaces préférentiels de développement:

Consommation d'espace :

- >> carte des limites
- >> objectifs chiffrés annuels de consommation d'espaces non bâtis
- >> espaces préférentiels de développement





Favoriser le rapprochement entre habitat et emploi, conforter les pôles urbains, proposer plus de proximité

Localiser la nature de l'offre d'habitat

Densité:

>> objectifs de répartition habitat groupé/individuel par secteur

Voironnais : Bièvre :

Passer de 60% d' individuel à 40% Passer de 85% d' individuel à 60%

>> superficies moyennes maximales par type d' habitat

DOO

Favoriser le rapprochement entre habitat et emploi, conforter les pôles urbains, proposer plus de proximité

B

Mixité et intensification urbaine :

Des commerces et activités économiques de préférence en ville

- >> imposer que les commerces d'achats « quotidiens ou occasionnels de produits légers » soient exclusivement développés dans les centres-villes
- >> limiter les périmètres d'influence des commerces de détail et de proximité (le pôle urbain qui les accueille)
- >> réserver les espace économiques et commerciaux périphériques aux activités incompatibles avec l'habitat



Concevoir une offre de déplacements qui contribue à une organisation plus équilibrée des territoires, améliorer les fonctionnements urbains et les qualités du cadre de vie

Comment?

>> Notamment en incitant au report sur les modes actifs (en ville), en améliorant les TC inter-urbains, en régulant le trafic automobile (chronoaménagement)



En conclusion, fallait-il y aller? ...

- >> pour la pédagogie : intérêt de renouveler le questionnement
- >> pour mettre en œuvre le SCoT : vu les ambitions, insuffisance du seul exercice de planification ; besoin de relier le SCoT aux projets des territoires
- >> pour les émissions de GES : toute réduction d'émission peut permettre d'atteindre des effets de seuil



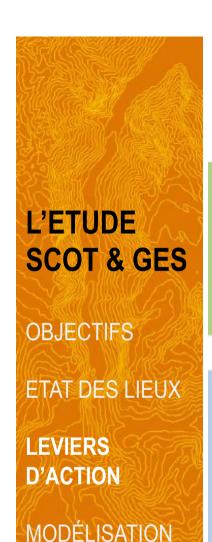
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU **SCOT 2030** DE LA RÉGION URBAINE DE GRENOBLE

MERCI DE VOTRE ATTENTION

Plus d'infos:

www.scot-region-grenoble.org

Olivier.alexandre@scot-region-grenoble.org



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU **SCOT 2030** DE LA RÉGION URBAINE DE GRENOBLE

Quartier Pavillonnaire n°1:

- -Solution de chauffage individuel
- Mix énergétique varié avec des énergies fossiles
- -Déperdition de chaleur
- -Surface chauffée plus importante
- -Performance énergétique incertaine

-La faible densité ne permet pas le développement d'une offre de transports en commun conséquent

- -La voirie ne facilite pas les déplacements à pied ou en vélo
- -La faible densité empêche l'installation de commerce de proximité et rend indispensable l'usage du véhicule particulier

« Ecoquartier » n°3 :

-Solution de chauffage collective avec un contrôle de la performance

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE SCOT 2037 DE LA RÉGION URBAINE DE GRENOBLE

- -Mix énergétique à majorité biomasse
- -Déperdition de chaleur moindre du fait d'un habitat compact
- -Performance énergétique réglementaire
- La compacité autorise le développement de commerces de proximité
- -La densité permet un développement de l'offre de transports en commun
- -La diminution des distances de déplacements ainsi que l'aménagement de la voirie rend possible le développement des modes doux
- -La compacité permet le développement du covoiturage



